



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

NOTE SYNTHETIQUE

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, décisions modificatives, compte financier unique.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

C'est la 3^{ème} année pour la ville de Bruz que l'expérimentation du CFU est faite pour le budget principal et les budgets annexes restauration et ZA Eperon. La fin de l'expérimentation concernera l'exercice 2026 et le CFU sera généralisé pour l'ensemble des collectivités.



— LE BUDGET PRINCIPAL —

1 – Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Ville.

	2024	2025		
	Rappel CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.
013 - ATTENUATION DE CHARGES	220 490,36 €	150 000,00 €	208 841,93	139,23%
70 - PRODUITS DE SERVICES	1 897 795,70 €	1 830 275,00 €	1 866 129,88	101,96%
73 - IMPOTS ET TAXES	2 211 735,00 €	2 190 367,00 €	2 177 148,00	99,40%
731 - FISCALITE LOCALE	15 178 238,15 €	15 249 704,00 €	15 299 851,92	100,33%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 647 848,57 €	3 557 727,00 €	3 791 666,67	106,58%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	331 970,71 €	235 000,00 €	322 100,09	137,06%
76 - PRODUITS FINANCIERS	347 697,50 €	347 695,00 €	347 697,50	100,00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 004,51 €	0,00 €	2 545 075,00	-
TOTAL DES RECETTES REELLES	23 862 780,50	23 560 768,00	26 558 510,99	112,72%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	39 206,00 €	52 595,00 €	43 318,42 €	82,36%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 901 986,50	23 613 363,00	26 601 829,41	112,66%

Pour 2025, les recettes représentent un volume de 26 601 829,41 € soit 112,66 % du BP (2 988 K€ de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions du BP) réparties en 26 558 510,99 € de recettes réelles et 43 318,42 € de recettes d'ordre correspondant aux amortissements des subventions.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 11,30 % par rapport au réalisé 2024 principalement en raison d'écritures exceptionnelles liées à l'intégration, via des écritures de cession, des ilots nord et sud dans le cadre des travaux en VEFA de la Place Pagnol. Sans ces écritures, les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse modérée par rapport à 2024 de 1,39 %.

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE

Les produits des services regroupent l'ensemble des montants payés par les usagers pour l'accès aux services publics municipaux (restauration scolaire, garderie périscolaire, ALSH, espaces jeunes, billetterie du Grand Logis, photocopies, remboursement des frais de personnel par le budget annexe restauration, redevance d'occupation du domaine public). Les tarifs votés pour ces services étaient en progression de 3 %.

Le chapitre est réalisé à hauteur de 1 866 129,88 €, soit 101,96 % du prévisionnel 2025.

Les estimations du budget 2025 étaient prudentes. Le réalisé est donc conforme au prévisionnel. On note une diminution des recettes cantine et périscolaire de 35 K€ due à la baisse des effectifs scolaires. Toutefois, les services crèche et jeunesse voient leurs recettes en augmentation avec respectivement +11,4 K€ et +7,6 K€ par rapport au prévisionnel.

Concernant les autres variations, les recettes du Grand Logis sont supérieures de +26,9 K€ et la vente ou le renouvellement de concessions de +10,9 K€.

Enfin, Rennes Métropole a procédé au remboursement des fluides des logements mis à disposition de l'association Accueil Réfugiés Bruzois à hauteur de 22 K€.

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes regroupent la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

En 2025, ils s'évaluent à hauteur de 2 177 148 € soit -1,56 % par rapport au CA 2024.

La dotation de solidarité communautaire et le FNGIR sont constants. Le FPIC est en baisse par rapport au prévisionnel en raison de la réforme du calcul des indicateurs financiers qui impacte cette recette à la baisse.

CHAPITRE 731 – FISCALITE LOCALE

Les produits de fiscalité locale regroupent les impôts ménages (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), les droits de place (marchés), les taxes sur l'électricité, sur la publicité et les droits de mutation. En 2025, ces recettes sont de 15 299 851,92 € et représentent 58 % de nos recettes réelles.

Les taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires, à hauteur de 13,9 M€ sont en hausse de seulement 78 K€ par rapport à 2024. Les ajustements gouvernementaux sur les bases fiscales de THRS ont eu un impact sur les recettes fiscales. Une allocation compensatrice de 62 K€ a été versée mais elle ne couvre pas la perte totale de recettes de plus de 120 K€.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation, basée sur les flux de cessions est en augmentation, + 69 K€ rapport à 2024. Enfin, la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) et la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) sont en baisse de respectivement 23 K€ et 12 K€.

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS

Ce chapitre intègre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les subventions du Département, de la Région, de la CAF, les compensations fiscales et diverses dotations. Il est réalisé à hauteur de 3 791 666,67 € (+ 234 K€ par rapport à la prévision), en augmentation par rapport à 2024 de 144 K€.

Au niveau des subventions, c'est la CAF qui est notre plus gros financeur avec 659 K€ versés pour les services petite enfance, périscolaire, ALSH, jeunesse, en diminution de 20,8 K€ par rapport à 2024.

La Ville a touché 147 K€ de subvention de l'Etat : 62 K€ au titre de la lutte contre les déchets abandonnés, 49,5 K€ pour le poste d'économiseur de flux qui a permis la réalisation de nombreuses économies sur les consommations énergétiques et 24,3 K€ au titre de l'accompagnement pour le déploiement du service public petite enfance dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les compensations fiscales pour les exonérations de fiscalité décidées par l'Etat (taxe foncière et taxe d'habitation) ont été réalisées à hauteur de 296 K€ soit une augmentation de 102 K€ par rapport au CA 2024 notamment avec le versement de la nouvelle compensation de 62 K€ sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La dotation pour les titres sécurisés est en hausse de 16 K€ par rapport au prévisionnel et la dotation de recensement est conforme au prévisionnel.

AUTRES CHAPITRES – 75, 76, 77 et 013

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante relèvent des revenus des immeubles loués aux particuliers, aux associations ou aux grandes écoles (équipements sportifs 152,4 K€, loyers 95,6 K€ et locations de salles 9 K€) ainsi que 23 K€ de soutien pour la réduction des mégots dans l'espace public.

Chapitre 76 : Les produits financiers concernent le fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique versé par l'Etat soit 347 695 €.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels comptabilisent des cessions. En 2025, les écritures de cession pour l'intégration des ilots nord et sud de la place Pagnol ont été réalisées pour 2,3 M€. Ces écritures consistent en un jeu d'écritures qui s'équilibrent afin d'intégrer dans l'inventaire de la commune les places de parkings, les ascenseurs de la place Pagnol. Quatre cessions de places de parking ont été réalisées ensuite pour un montant de 56 K€. Des parcelles sur Ker Lann ont également été cédées en 2025 pour 112 K€.

Pour rappel, la prévision pour les cessions est inscrite en recette d'investissement au 024 mais la recette réelle est comptabilisée au 775 en fonctionnement. Les cessions des maisons 13 et 53 avenue Legault et de l'ancien restaurant de la gare sont décalées à 2026.

Chapitre 013 : Ces recettes concernent les remboursements par l'assurance statutaire des congés maternité, longue maladie, accident du travail... des agents pour 208 K€.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées pour la gestion quotidienne sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et syndicats et les intérêts de la dette.

	2024	2025		
	Rappel CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 635 960,40 €	5 381 362,00 €	4 705 279,04	87,44%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 546 407,35 €	11 341 641,00 €	10 810 572,89	95,32%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 570,00 €	4 676,00 €	4 676,00	100,00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 086 163,42 €	3 318 218,00 €	3 225 404,73	97,20%
66 - CHARGES FINANCIERES	189 944,00 €	151 000,00 €	148 423,45	98,29%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 013,69 €	21 000,00 €	19 093,96	90,92%
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	23 960,02 €	59 680,00 €	23 536,96	39,44%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	18 487 018,88	20 277 577,00	18 936 987,03	93,39%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 916 142,07 €	2 300 000,00 €	4 567 709,93 €	198,60%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	1 035 786,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 403 160,95	23 613 363,00	23 504 696,96	99,54%

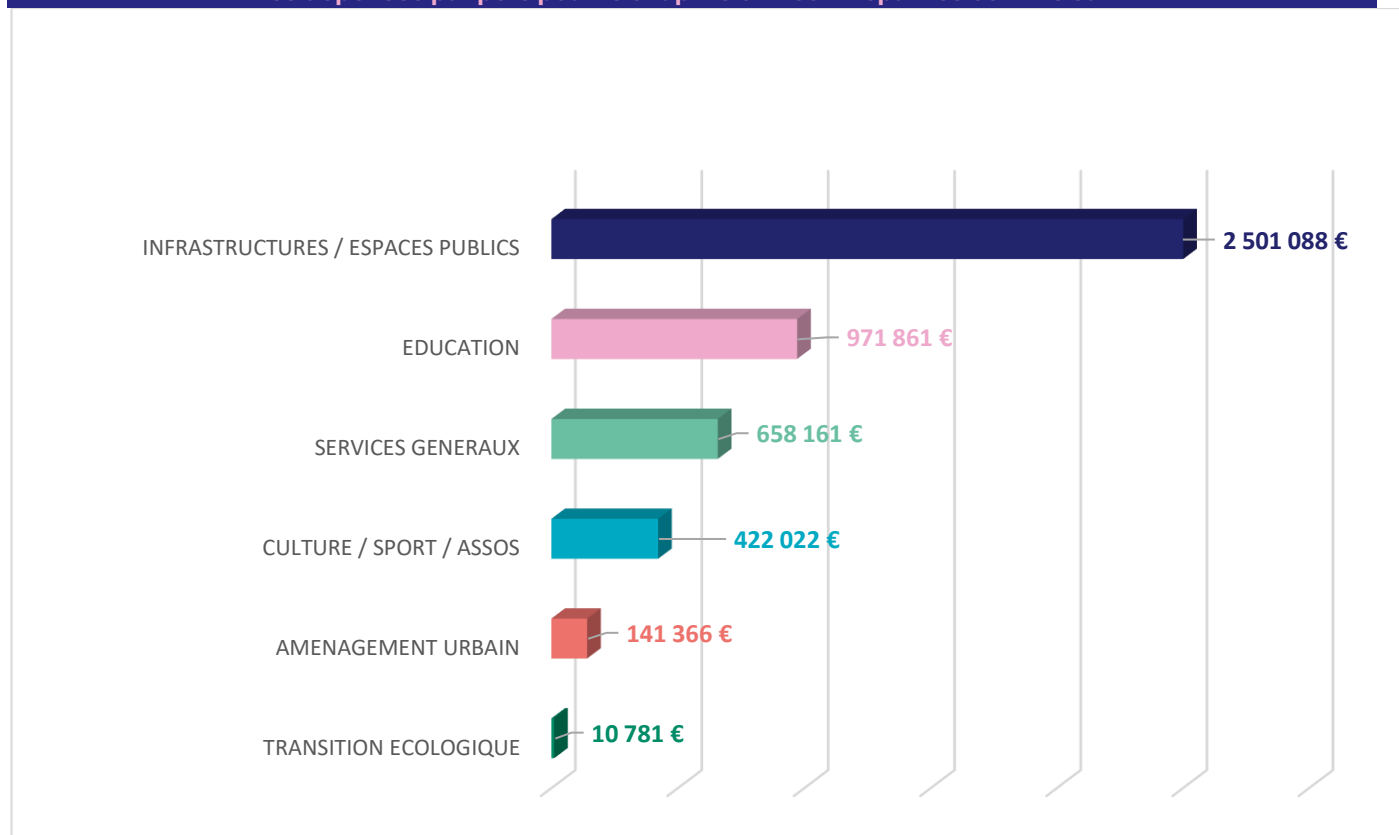
Pour 2025 et hors opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent un volume de 18 936 987,03 € soit 93,39 % de taux de réalisation.

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général englobent ce qui sert à faire fonctionner les services municipaux (fluides, fournitures, prestations, interventions d'entreprises pour la maintenance et l'entretien...).

Elles ont été réalisées à hauteur 4 705 279,04 € soit 87,44 % de taux de réalisation et sont en hausse de 1,50 % par rapport à 2024.

Les dépenses par pôle pour le chapitre 011 sont réparties comme suit :



INFRASTRUCTURES / ESPACES PUBLICS : 2,5 M€ (en baisse de 350 K€ par rapport au BP 2025)

Cette direction a la charge de l'entretien des bâtiments, espaces verts, voirie communale ou encore l'organisation des réceptions. Les prévisions de dépenses étaient nettement supérieures à leur réalisation. En effet, la consommation et le coût des fluides ont continué de diminuer en 2025 avec 242 K€ d'économies par rapport au prévisionnel. Certains services, voirie ou encore gestion du quotidien, ont fait face à des dépenses croissantes en 2025. Malgré cela, les crédits alloués pour la direction ont été respectés.

EDUCATION : 971 K€ (en baisse de 48 K€ par rapport au BP 2025)

Le pôle éducation rassemble les services multi-accueil, relais petite enfance, accueil de loisirs, périscolaire, enseignement, écoles, jeunesse et cuisine centrale. Si on retire les dépenses relatives au reversement des recettes au budget annexe restauration de 729 K€, les dépenses s'élèvent à 242 K€ pour faire fonctionner ces services via des animations, sorties, achats de fournitures Certains postes de dépenses sont en dessous du prévisionnel notamment sur les dépenses pour les sorties et animations (- 45 K€) et les frais de transports des scolaires vers la piscine et le COSEC (- 10 K€).

SERVICES GENERAUX : 658 K€ (en baisse de 219 K€ par rapport BP 2025)

Les services généraux regroupent les services accueil/population, finances/achats publics, informatique, communication, direction générale, assemblée, ressources humaines, police municipale.

L'ensemble de ces services avait inscrit des crédits qui n'ont finalement pas été consommés, en raison notamment de contraintes de calendrier, de modifications de programme ou de la constitution d'enveloppes provisionnelles qui n'ont pas été nécessaires. Certaines dépenses ont débuté en 2025 et se poursuivent sur 2026 : l'assistant à maîtrise

d'ouvrage pour la concession du mobilier urbain, la marche sensible dans le cadre de l'égalité F/H, la mise en place du bouton d'alerte HCall pour les agents assurant l'accueil des usagers.

CULTURE / SPORT / ASSOS : 422 K€ (enveloppe consommée)

Les dépenses pour la programmation des spectacles du Grand Logis, le renouvellement des collections et les animations de la médiathèque, les animations réalisées par la Ville (fête de la musique, marché de Noël, week-end buissonnier, fête de la Bretagne, semaine du cinéma britannique...) ou encore la location d'installations sportives sont comptabilisées ici. L'enveloppe globale de la direction a été respectée, on note une consommation de +38 K€ par rapport au prévisionnel pour le Grand Logis notamment sur les spectacles et leurs frais annexes (déplacement, hébergement et restauration des artistes). La non-consommation de la totalité des crédits du service vie associative a permis d'absorber ce dépassement.

AMENAGEMENT URBAIN : 141 K€ (en baisse de 39 K€ par rapport au BP 2025)

Le service urbanisme provisionne chaque année des sommes en frais d'actes et de contentieux (15 K€ réalisés) ou encore en charges de copropriété (22 K€ réalisés). Pour 2025, le règlement de la taxe foncière couvrant le patrimoine de la ville est en hausse de +7,8 K€ par rapport au prévisionnel. Les autres postes de dépenses sont conformes aux inscriptions budgétaires.

TRANSITION ECOLOGIQUE : 10 K€ (en baisse de 20K€ par rapport au BP 2025)

Plusieurs ateliers de sensibilisation avec des conférences, films et animations en milieu naturel ont été mis en place en 2025 : actions avec la Ligue de Protection des Oiseaux Bretagne, programme refuge parc de l'An 2000 et bois du vert buisson, mise en place de nichoirs pour les oiseaux et les animations estivales au Manoir de la Noé.

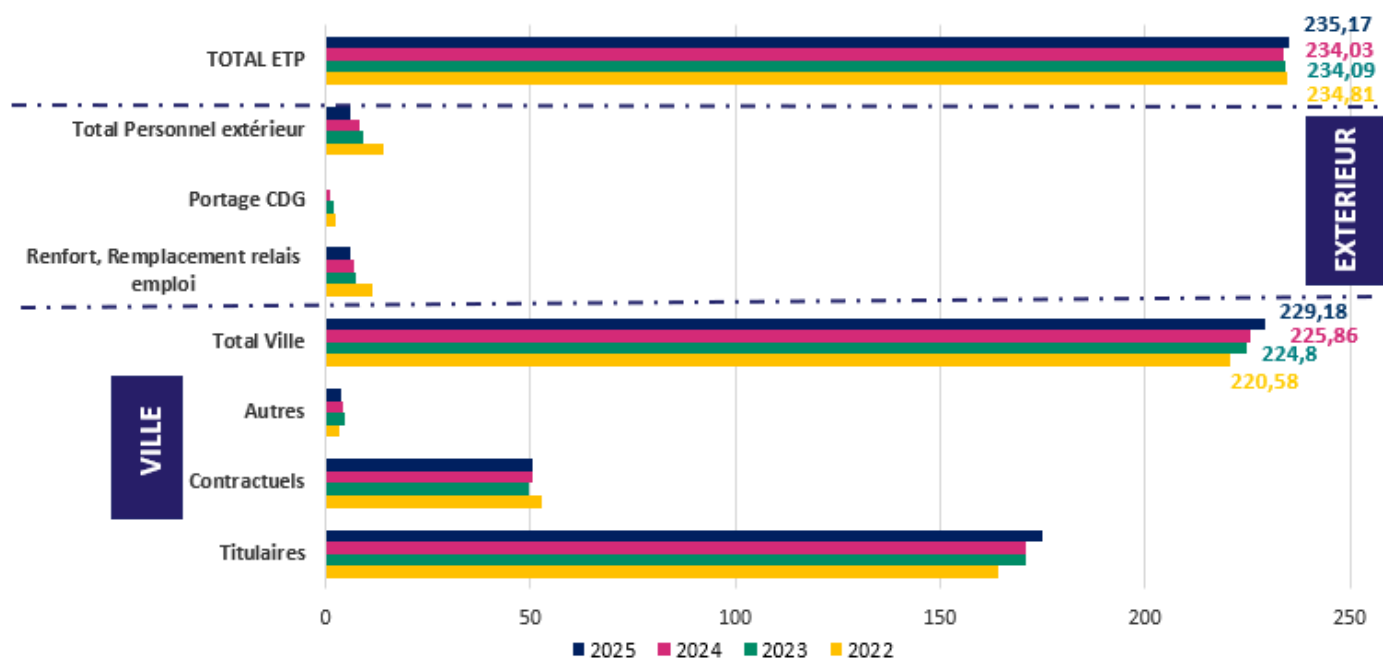
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel englobent la rémunération des agents travaillant au sein de la Ville de Bruz.

La masse salariale évolue de 2,50 % entre 2024 et 2025 passant de 10,54 M€ à 10,81 M€. Elle progresse mécaniquement, sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), des mesures d'avancement de grade et promotions internes ainsi que des évolutions réglementaires, plus particulièrement l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL avec un impact de 176 K€.

Les ETP (Equivalent Temps Plein) Ville progressent de 234,03 ETP à 235,17 ETP. Cette augmentation résulte des embauches du dernier trimestre 2024, notamment pour la gestion des équipements de Ker Lann à la vie associative et aux services techniques ainsi que des postes en attente de recrutement qui ont été pourvus dans le courant de l'année 2025, responsable cuisine centrale et animateur jeunesse notamment. L'évolution est atténuée par les postes vacants en cours d'année le temps de procéder au recrutement, responsable enfance-jeunesse entre autres. Le recours au personnel extérieur a fortement diminué en 2025 passant de 8,17 à 5,99 ETP.

EVOLUTION ETP PAR PROFIL 2022 A 2025



CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante affichent un réalisé de 3 225 404,73 €, soit 97,20 % d'exécution par rapport au BP 2025. Elles sont en hausse de 4,51 % par rapport à 2024.

Ce chapitre regroupe **les subventions aux organismes de droit privé à hauteur de 1 158 796,50 €** (1 071 651,90 € en 2024).

➤ Les associations locales dans les domaines du sport, de la culture, de l'action sociale ou de la transition écologique, en fonction des demandes déposées, ont perçu 293 K€ en 2025 (281 K€ en 2024).

➤ Les contrats d'association avec les écoles privées : 578 K€. La hausse est de 73 K€ par rapport à 2024 en raison de l'augmentation des effectifs dans les écoles privées combinée à une hausse du coût élève dans nos écoles.

➤ L'action en faveur de la crèche associative du jardin des lutins s'élève à 102 K€, identique à 2024.

➤ Le centre social Escale a bénéficié, comme en 2024, d'une aide de la Ville à hauteur de 144 K€.

➤ La subvention au Point accueil emploi est en légère diminution par rapport à 2024 en passant de 39,6 K€ à 39 K€.

➤ Comme en 2024, la ville n'a pas versé la subvention de 49 K€ destinée à l'amicale du personnel. Cette décision résulte de l'absence de transmission des documents financiers obligatoires indispensables pour effectuer le contrôle préalable des associations avant tout versement de subvention.

Les subventions pour le syndicat de la Conterie et le syndicat de musique Rive Sud s'élèvent respectivement à 477 K€ et 395 K€. Les enveloppes ont été réajustées en cours d'année, de + 91 435 € pour le premier et + 23 875 € pour le deuxième. Par rapport à 2024, les deux subventions sont en augmentation + 240 K€ pour le syndicat piscine et + 33 K€ pour le syndicat de musique.

La ville poursuit son soutien financier au **CCAS** en allouant une subvention de 400 000 €, soit une augmentation de 40 K€ par rapport à 2024. L'embauche du chargé de prévention qui reprend les missions destinées aux personnes âgées et interviendra à la maison Hélène s'est concrétisée en fin d'année.

La prise en charge du **déficit du budget annexe cuisine centrale est de 320 K€** soit -120 K€ par rapport au prévisionnel. La prévision du budget annexe était prudente. Grâce à un niveau de dépenses plus faible (baisse des fluides) et un excédent reporté conséquent sur le budget annexe, le versement au budget annexe restauration a été moins important que prévu.

Les autres dépenses de ce chapitre concernent les redevances et licences informatiques (+ 18 K€ par rapport au prévisionnel), les droits SACEM, les indemnités des élus et les frais de scolarité des enfants bruzois scolarisés en dehors de la commune.

AUTRES CHAPITRES – 66, 67, 68 et 014

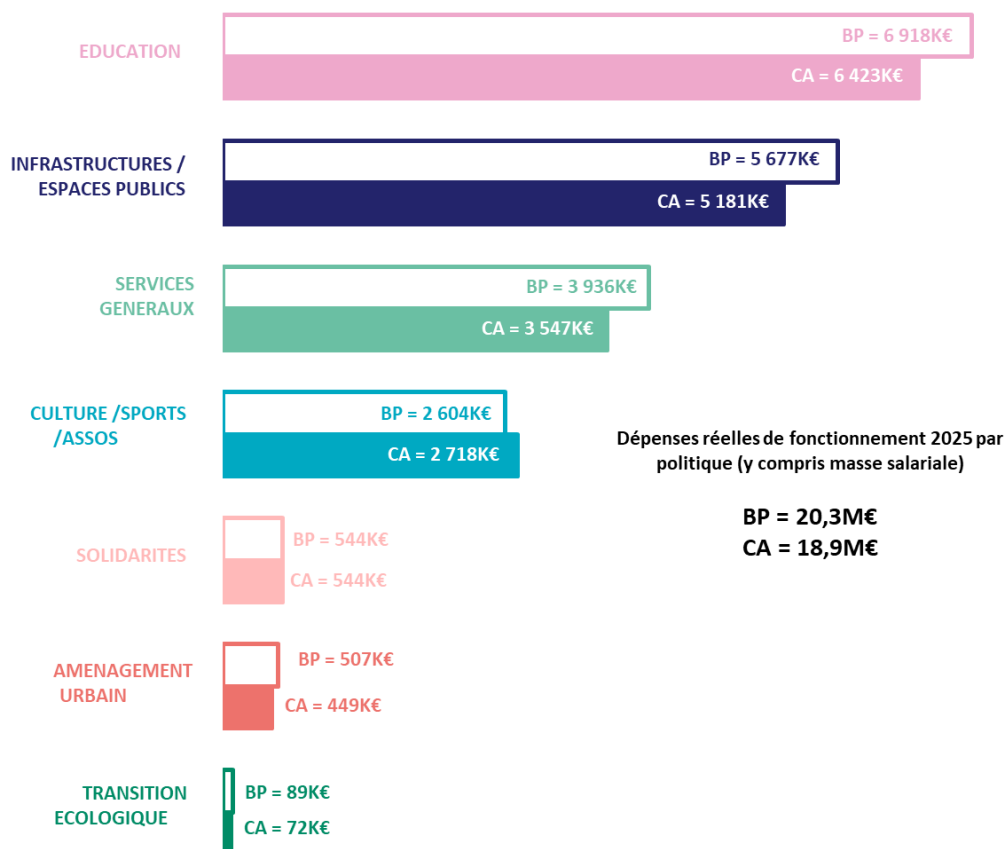
Chapitre 66 : Les charges financières, intérêts de la dette, pour 148 423 €, diminuent car aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2025.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles concernent l'annulation partielle de factures émises pour la restauration, le périscolaire ou encore le marché ainsi que des remboursements de fluides pour un montant total de 19 094 €.

Chapitre 68 : Les dotations et provisions pour 23 537 € concernent comme chaque année la provision pour compenser le décalage entre la fin du versement du fonds de soutien et la fin des charges financières de l'emprunt réalisé pour le refinancement de l'emprunt toxique et une provision pour des risques d'impayés.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits, stables à 2 570 €, concernent l'attribution de compensation depuis le transfert de la GEMAPI à Rennes Métropole. Un ajustement du budget a été réalisé en 2025 pour prendre en compte la restitution au titre de dégrèvements perçus sur la taxe foncière d'un montant de 2 106 €.

Vue synthétique des dépenses réelles de fonctionnement par pôle



3 – Les recettes d'investissement

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement, du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée), de l'affectation du résultat de l'exercice précédent et des nouveaux emprunts souscrits.

	2024	2025				
	Rappel CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.	RAR 2025	Taux de réal. avec RAR
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 868 614,46 €	3 951 340,55 €	4 061 345,78	102,78%	0,00	102,78%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	158 670,00 €	721 674,00 €	99 978,00	13,85%	1 775 224,78	259,84%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	625,00 €	1 274 891,45 €		-	0,00	-
001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE		4 236 778,00 €		-	0,00	-
024 - PRODUITS DE CESSIONS DES IMMOBILISATIONS		3 135 920,00 €		0,00%	0,00	0,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES	8 027 909,46	13 320 604,00	4 161 323,78	31,24%	1 775 224,78	44,57%
040 - AMORTISSEMENTS ET ECRITURES DE CESSIONS	1 916 142,07 €	2 300 000,00 €	4 567 709,93	198,60%	0,00	198,60%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 184 813,60 €	85 000,00 €	81 765,64	96,19%	0,00	96,19%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 035 786,00 €		0,00%	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 128 865,13	16 741 390,00	8 810 799,35	52,63%	1 775 224,78	63,23%

Les recettes réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 31,24 % soit 4 161 323,78 € pour un total budgété de 13 320 604 €. Les restes à réaliser 2025 sont de 1 775 224,78 €.

Avec les recettes d'ordre, le taux de réalisation passe à 52,63 % pour un total de 8 810 799,35 €.

CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

- 3,5 M€ d'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 pour financer les investissements ;
- 562 K€ de FCTVA versé par rapport aux investissements éligibles réalisés en 2024.

CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles sont réalisées à hauteur de 99 978 € pour un budget de 721 674 € soit un taux de réalisation de 13,85 %.

Cela concerne les subventions suivantes :

- Réhabilitation du moulin du Boël : 79 514 € de fonds de concours Rennes Métropole ;
- Création de 8 abris vélo : 20 464 € de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette.

Les restes à réaliser 2025 d'un montant de 1 775 224,78 € sont les suivants :

- Construction du 4^e groupe scolaire : 600 K€ du fonds métropolitain de transition écologique, 300 K€ de DSIL, 23 K€ du SDE ;
- Rénovation énergétique de l'hôtel de ville : 500 K€ de fonds vert, 322 K€ de fonds métropolitain de transition écologique ;

- Chaufferie école vert buisson : 20 160 € du fonds chaleur de l'ADEME ;
- Installation lombricompost au parc de l'an 2000 : 9 407 € de l'Eau du Bassin Rennais.

CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Ce chapitre servait à l'équilibre de la section d'investissement. Aucun emprunt n'a été contracté en 2025.

CHAPITRE 024 – PRODUITS DES CESSIONS

Les cessions sont budgétées en recettes d'investissement mais la réalisation se fait au chapitre 77 en recettes de fonctionnement. En 2025, les écritures afin d'intégrer dans l'inventaire de la Ville les îlots nord et sud de la place Pagnol ont été réalisées et ont par conséquent nécessité l'inscription au chapitre 024 des crédits nécessaires pour permettre leur réalisation aux chapitres 77, 21, 040 et 042. Les autres cessions 2025 correspondent à la vente de quatre places du parking Pagnol et de deux parcelles à Ker Lann.

4 – Les dépenses d'investissement

	2024	2025				
	Rappel CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.	RAR 2025	Taux de réal. avec RAR
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	350 153,42 €	503 298,20 €	300 678,43	59,74%	149 116,17	89,37%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	18 000,00 €	15 000,00 €		0,00%		0,00%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 281 948,57 €	4 810 149,83 €	3 429 792,09	71,30%	720 413,83	86,28%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	335 363,34 €	3 113 846,97 €	1 223 046,03	39,28%	832 621,27	66,02%
AP 20221 - 4E GROUPE SCOLAIRE	1 094 976,26 €	5 000 000,00 €	1 751 885,21	35,04%		35,04%
AP 20231 - RENOVATION HOTEL DE VILLE	80 445,30 €	1 410 000,00 €	1 041 246,75	73,85%		73,85%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 740 607,46 €	1 750 000,00 €	1 745 427,08	99,74%		99,74%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	37 000,00 €			-		-
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERE		1 500,00 €	1 500,00	-		-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 938 494,35	16 603 795,00	9 493 575,59	57,18%	1 702 151,27	67,43%
040 - OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	39 206,00 €	52 595,00 €	43 318,42	82,36%	0,00	82,36%
041 - OP. D'ORDRE DE TRANSFERT A L'INT. SECTION	1 184 813,60 €	85 000,00 €	81 765,64	96,19%	0,00	96,19%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 162 513,95	16 741 390,00	9 618 659,65	57,45%	1 702 151,27	67,62%

Les dépenses réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 9 493 575,59 € soit 57,18 %. Avec les restes à réaliser de 1 702 151,27 €, le taux de réalisation est de 67,43 %.

Les dépenses d'ordre sont de 125 084,06 € (amortissement des subventions et écritures d'intégration) soit un total de 9 618 659,65 €.

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce chapitre regroupe, d'une part, les études et, d'autre part, les logiciels et licences pour un réalisé total de 300 678,43 € soit un taux de réalisation de 59,74 %.

Les restes à réaliser 2025 sont de 149 116,17 €, soit un taux de réalisation avec RAR de 89,37 %.

Logiciels et licences : BP 53,7 K€ / CA 33,5 K€

- Refonte du site internet : 21 K€
- Application de la ville : 7,4 K€
- Logiciel recensement arbres : 3,7 K€
- Licences office écoles : 1,2 K€

Frais d'études : BP 449,5 K€ / CA 267 K€

- Etudes préopérationnelles ZAC multisites : 251 K€
- Etudes des arbres remarquables : 14,4 K€
- Relamping classes école Jacques Prévert : 1 K€

Les restes à réaliser sont de 149 116,17 € et concernent les dépenses du Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) pour se conformer au décret tertiaire en matière de rénovation thermique des bâtiments.

CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES

Sur ce chapitre, le budget concernait les dotations pour les projets culturels participatifs. En 2025, les projets ont été étudiés et sélectionnés. Le versement de 15 000 € interviendra en 2026.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le chapitre 21 regroupe, d'une part, les travaux d'aménagement et d'entretien et, d'autre part, les acquisitions de matériels et terrains pour un réalisé de 3 429 792,09 €, soit un taux de réalisation de 71,30 %.

Les principales dépenses sont :

Travaux d'aménagement, installation et entretien

BP 4 095 K€ / CA 2 852 K€

- Intégration place Pagnol (VEFA) : 2,3 M€
- Entretien et maintenance bâtiments (sécurisation, travaux dans les logements, films solaires et stores...) : 242 K€
- Aménagement de voirie (Abris vélos, mise en conformité réseaux, réfection voirie communale...) : 145,7 K€
- Végétalisation et travaux espaces verts : 82,7 K€
- Entretien et pose de cavurnes : 24,6 K€

Acquisitions matériels et terrains

BP 714K€ / CA 577 K€

- Acquisition matériel divers : 231 K€
- Acquisition Ker Lann année 2/3 : 140 K€
- Matériel informatique et téléphonie : 138 K€ dont 30,5 K€ pour les écoles
- Véhicules (utilitaires et tracteur) : 35,8 K€
- Mobilier : 31,7 K€ dont 8 K€ pour les écoles

Les restes à réaliser 2025 sont de 720 413,83 €. Les principaux sont répartis comme suit :

- Acquisition de la maison 12 avenue De Gaulle : 250 K€
- Acquisition d'une tractopelle : 139 K€
- Le remplacement du jeu dans le parc Surcouf : 116 K€
- Entretien et maintenance bâtiments et logements : 91,4 K€
- L'achat de matériel divers (photocopieurs, corbeille, outillages techniques...) : 51,2 K€
- Accessibilité Manoir de la Noé : 44,6 K€
- Les travaux d'aménagement des espaces verts et clôtures : 16,6 K€
- Raccordement des ombrières place de Bretagne : 4 K€ ...

Les investissements non réalisés en 2025 concernent principalement les enveloppes inscrites pour l'aménagement de la place de Bretagne (ombrières) et le projet d'optimisation du Grand Logis. Ces projets se poursuivent en 2026.

CHAPITRE 23 – TRAVAUX EN COURS

Le chapitre 23 regroupe les constructions et aménagements importants de la Ville. Les dépenses 2025 sont réalisées à hauteur de 1 223 046,03 € pour un budget 3 113 846,97 €, soit un taux de réalisation de 39,28 %.

Les restes à réaliser 2025 sont de 832 621,27 € soit un taux de réalisation avec RAR de 66,02 %.

Les travaux 2025 ont concerné la poursuite de projets comme la fin de la végétalisation de la cour d'école Vert Buisson, la rénovation des chaufferies du Grand Logis et du groupe scolaire Jacques Prévert et les travaux sur la toiture de l'école Jacques Prévert. L'aménagement de la plaine Yann-Fañch Kemener a également été concrétisée cette année.

Constructions BP 930 K€ / CA 782 K€
<ul style="list-style-type: none">• Travaux plaine YFK : 562 K€• Travaux cheminements doux (réfection chemins, entretien voirie, voie d'accès PMR...) : 159 K€• Végétalisation cour Vert Buisson : 57,5 K€• Remplacement foyer foot : 3 K€

Installations / Agencements BP 2 184 K€ / CA 441 K€
<ul style="list-style-type: none">• Rénovation des chaufferies Grand Logis et Vert Buisson : 281 K€• Réfection toiture école J. Prévert : 140 K€• Mise aux normes équipements sportifs Ker Lann : 14,3 K€• Contrôle d'accès des équipements sportifs : 5 K€

Les restes à réaliser sont de 832 621,27 €. Les principaux sont les suivants :

- Rénovation de la toiture Jacques Prévert : 452 K€
- Mise en place du contrôle d'accès des équipements sportifs : 147 K€
- Aménagement de la plaine YFK : 127 K€
- Sanitaires automatiques HDV : 41,8 K€
- Travaux chaufferies LGL, école J. Prévert et salle Joly : 27,8 K€
- Maîtrise d'œuvre SSI école Vert Buisson : 12,8 K€
- Maîtrise d'œuvre remplacement foyer foot : 12 K€...

LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Concernant l'autorisation de programme de la construction du 4^{ème} groupe scolaire, 1 751 885,21 € ont été exécutés sur les crédits de paiement 2025. Les dépenses se poursuivent pour la rémunération des architectes. Les travaux de VRD, gros œuvre, charpente et couverture ont démarré en 2025.

A propos de l'autorisation de programme de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, l'enveloppe du programme a été augmentée de 700 K€ pour atteindre un budget de 2 100 K€. Les dépenses sont réalisées à hauteur de 1 041 246,75 €.

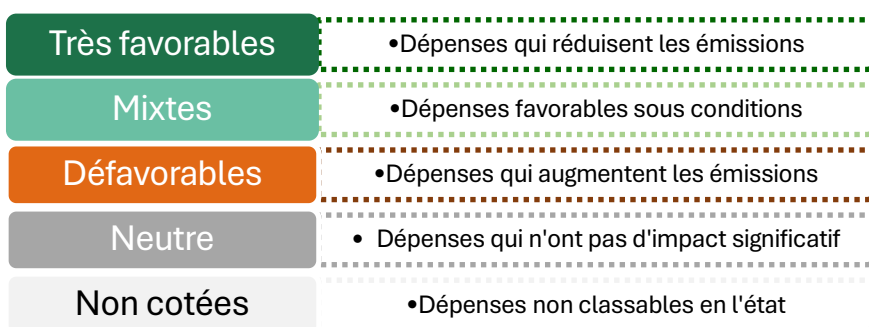
	TOTAL AP	CP 2025	CA 2025	Taux de réalisation
4e groupe scolaire	11 000 000,00 €	5 000 000,00 €	1 751 885,21 €	35,04%
Rénovation de l'Hotel de Ville	2 100 000,00 €	1 410 000,00 €	1 041 246,75 €	73,85%

5 - Annexe environnementale

Depuis la loi de finances 2024, l'article 191 introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Les dépenses réelles d'investissement sont les premières concernées, un classement selon la méthode I4CE (Institute For Climate Economics) d'évaluation climat des budgets permet d'analyser nos dépenses en analysant la nature comptable, la fonction puis en classant par critères définis.

Le résultat obtenu permet de qualifier nos dépenses en fonction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) :



L'analyse des comptes obligatoires au CFU 2025 représente une enveloppe de 6,8 M€ de dépenses. Elle concerne des frais d'études, des installations de voirie, des immobilisations corporelles et incorporelles :

- 49% de ces dépenses sont favorables : végétalisation des cours d'écoles, travaux du 4^e groupe scolaire, rénovation énergétique de l'hôtel de ville, aménagement d'espaces favorisant la mobilité douce (abris-vélo) ;
- 45 % sont neutres : remise en conformité, études pour la ZAC multisites, acquisition ilots Pagnol dans le cadre de la dation ;
- 5 % défavorables : achat de véhicules thermiques, rénovation chaufferie utilisant de l'énergie fossile, matériel informatique ou de téléphonie non reconditionné ;
- 1% sont mixtes : utilisation de LED à condition que l'électricité soit verte.

L'annexe se présente comme suit :

Type de dépense - par nature	Total des dépenses	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres
Immobilisations incorporelles (2031)	267 118,78 €	20 490,00 €	1 596,00 €		245 032,78 €
Terrains (2111 - 2115 - 2128)	50 317,31 €	13 340,10 €			36 977,21 €
Constructions (21312 - 21318 - 2138)	2 257 920,00 €				2 257 920,00 €
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers (21351 - 21352 - 2151 - 2152)	434 754,76 €	98 125,49 €	12 896,29 €	27 621,80 €	296 111,18 €
Immobilisations corporelles en cours (2312 - 2313 - 2315 - 2317)	3 813 417,75 €	3 217 427,66 €		279 239,80 €	316 750,29 €
Immo. mises en concession, affermage ou à disposition et immo. affectées	0,00 €				
Autres immobilisations corporelles (21821 - 21828)	35 841,26 €	19 380,00 €		15 990,00 €	471,26 €
Total	6 859 369,86 €	3 368 763,25 €	14 492,29 €	322 851,60 €	3 153 262,72 €

6 – Résultats du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Solde des réalisations de l'exercice 2025	3 097 132,45
B. Résultat antérieurs reportés (ligne 002)	0,00
C. Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) (C=A+B)	3 097 132,45
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Solde des réalisations de l'exercice N	-807 860,30
E. Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	4 236 778,00
F. Solde d'exécution de la section d'investissement (F=D+E)	3 428 917,70
G. Solde des restes à réaliser (b)	73 073,51
H. Solde cumulé de la section d'investissement (H=F+G)	3 501 991,21

Au budget primitif 2025, le résultat de fonctionnement excédentaire de 3 097 132,45 € sera affecté en recettes d'investissement au 1068 et le résultat d'investissement excédentaire de 3 428 917,70 € sera inscrit en recettes d'investissement au 001.

7 – Informations sur les ratios 2025

La déclinaison des ratios financiers obligatoires est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La population totale de la Ville de Bruz, selon de dernier recensement, est de 20 113 habitants.

Ratios financiers	CFU 2025
Ratio n°1 Dépenses réelles de fonctionnement/Population	941,53
Ratio n°2 Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 320,46
Ratio n°3 Dépenses d'équipement brut/Population	385,16
Ratio n°4 Encours de la dette/Population	379,59

Ratio n°5 D.G.F./Population	127,09
Ratio n°6 Dépenses de personnel /D.R.F	57,09
Ratio n°7 D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F.	77,87
Ratio n°8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / R.R.F)	28,70
Ratio n°9 Taux d'épargne nette (Epargne nette / R.R.F)	22,13
Ratio n°10 Ratio d'endettement (encours de la dette / R.R.F)	28,75

— LES BUDGETS ANNEXES —

1 – Le budget annexe restauration

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025		
	Rappel CA	Total Budgété	Total réalisé	Taux de réalisation
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP 70 : PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	746 506,54	736 700,87	744 353,71	101,04%
CHAP 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	422 666,67	440 000,00	323 579,87	73,54%
CHAP 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	-
CHAP 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	146 286,13	0,00	0,00%
Total : Recettes de fonctionnement	1 169 173,21	1 322 987,00	1 067 933,58	80,72%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 067 933,58 € au total, soit 80,72 % de réalisation.

La facturation des familles à hauteur de 744 K€ est supérieure à la prévision de 7,6 K€. L'augmentation des tarifs a été de 3% sur le 1^{er} semestre et 1,5% depuis le mois de septembre. Le versement de la subvention d'équilibre par le budget principal, s'élève à 320 000 € en 2025.

CHAPITRE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025		
	Rappel CA	Total Budgété	Total réalisé	Taux de réalisation
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	629 461,53	729 652,00	631 200,07	86,51%
CHAP 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	378 430,53	425 000,15	393 062,84	92,49%
CHAP 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 322,09	62 000,00	55 415,88	89,38%
CHAP 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	25 832,93	30 000,00	23 049,50	76,83%
CHAP 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	76 334,85	0,00	0,00%
Total Dépenses de fonctionnement	1 094 047,08	1 322 987,00	1 102 728,29	83,35%

Les dépenses de fonctionnement sont de 1 102 728,29 € au total, soit un taux de réalisation de 83,35 %.

Le chapitre 011, charges à caractère général, est consommé à hauteur de 631 K€, en majorité par la ligne alimentation, inférieure à la prévision de - 59 K€. Concernant les fluides, on continue à noter une baisse de la consommation pour un réalisé de 47,9 K€, soit - 22,5 K€ par rapport à la prévision.

Les charges de personnel sont en augmentation par rapport à 2024 avec un réalisé de 393 062,84 € mais en dessous du prévisionnel de - 31,9 K€. 2025 a été marquée par l'arrivée du nouveau responsable cuisine à temps plein à partir du mois d'avril. Le recours au personnel extérieur a été moins important qu'en 2024, - 28,9 K€ par rapport au prévisionnel.

Enfin, le budget étant soumis à TVA, des écritures de proratisation de TVA sont réalisées au chapitre 65, autres charges de gestion courante.

► FOCUS EVOLUTION ET COUT DES REPAS

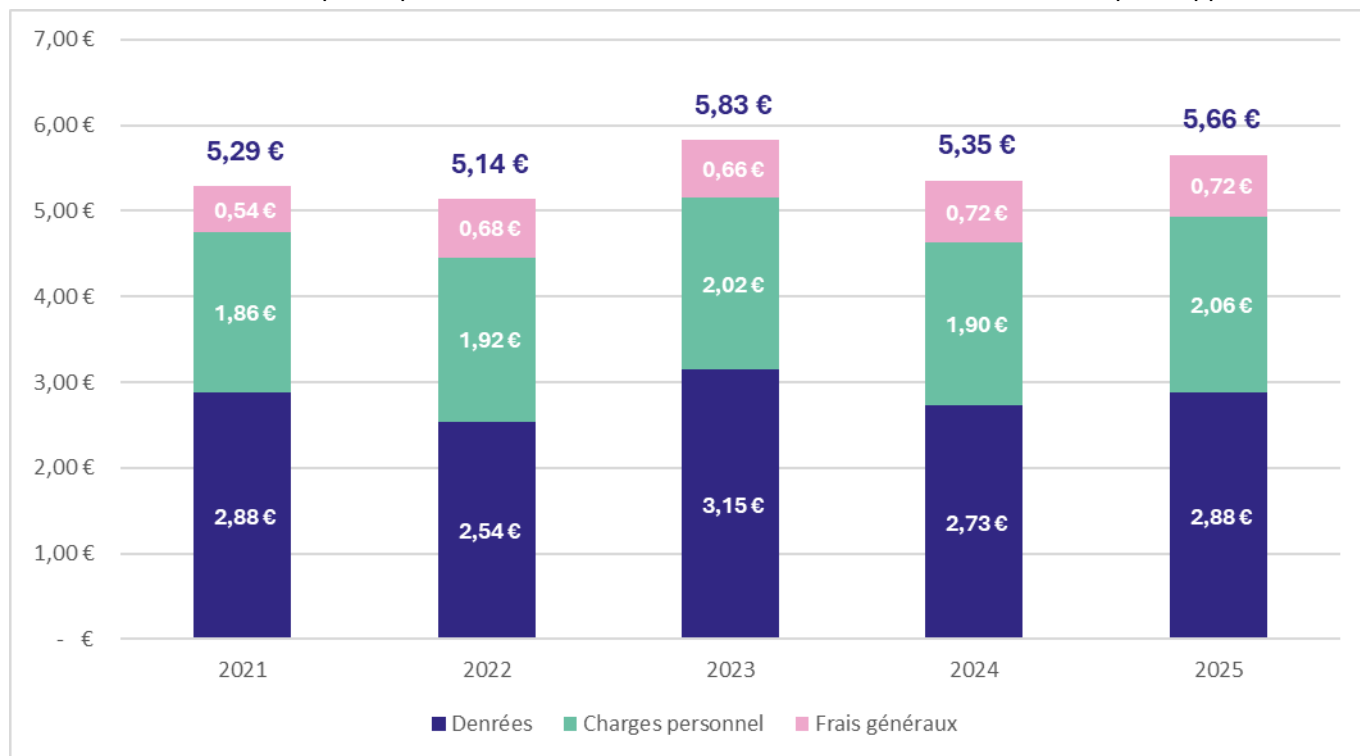
La production de repas pour l'année 2025 est en baisse par rapport à 2024, notamment en raison de la baisse des effectifs scolaires. L'écart entre repas réels et repas produits est quant à lui plus important. En 2024, l'écart constaté entre la production et les repas servis était faible, seulement 2,9%. Seulement, les services ont constaté des manques ponctuels sur certains sites. Le Copil gaspillage alimentaire a donc décidé qu'un écart de 5% était plus adapté pour ne pas faire face à ce genre de difficultés. Cette adaptation se transcrit dans les données 2025 avec un écart de 8 374 repas.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total général
2024													
repas produits	19 960	18 601	17 981	16 519	17 147	20 752	10 257	3 140	23 260	16 436	20 268	15 240	199 561
repas réels	19 560	18 429	17 762	16 375	16 756	19 985	9 481	2 786	21 952	15 717	19 911	14 901	193 615
Ecart produits/réels	400	172	219	144	391	767	776	354	1 308	719	357	339	5 946
2025													
repas produits	21 899	13 449	22 815	13 677	18 445	17 970	8 056	2 571	22 211	13 978	19 662	16 137	190 870
repas réels	20 940	12 878	21 996	12 536	17 719	17 253	7 472	2 500	21 381	13 657	18 939	15 225	182 496
Ecart produits/réels	959	571	819	1 141	726	717	584	71	830	321	723	912	8 374

Le coût des repas issus de la cuisine centrale est en hausse par rapport à 2024. La masse salariale de 2024 était réduite en raison de l'absence du responsable pendant plusieurs mois. En 2025, l'effectif étant de nouveau au complet depuis le mois d'avril, ce poste de dépenses progresse de 0,16 € par repas.

Par ailleurs, le coût des denrées alimentaires augmente de 0,15 € par repas par rapport à 2024. Malgré un volume de repas moins élevé, la cuisine centrale a rencontré des difficultés d'approvisionnement sur certains lots des marchés publics, notamment le veau et l'agneau. Afin de compenser ces manques, des achats plus coûteux sur le lot bœuf ou surgelés, par exemple, ont été renforcés.

Le coût est de 5,66 € par repas sorti de la cuisine centrale en 2025 soit + 5,7% par rapport à 2024.



SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025		
	Rappel CA	Total Budgété	Total réalisé	Taux de réalisation
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 240,25	128 652,00	25 787,06	20,04%
Total : Dépenses d'investissement	4 240,25	128 652,00	25 787,06	20,04%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP 040 : DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	25 832,93	30 000,00	23 049,50	76,83%
CHAP 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	76 334,85	0,00	0,00%
CHAP 001 : RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	22 317,15	0,00	0,00%
Total : Recettes d'investissement	25 832,93	128 652,00	23 049,50	17,92%

En dépenses d'investissement, on note un réalisé de 25 787,06 € pour l'achat d'une machine lave ustensiles et un chariot sous table à roulettes soit une réalisation de 20,04 %. Les restes à réaliser concernent l'achat de feux et de conteneurs chauds pour 5,6 K€ ce qui porte le taux de réalisation à 24,44 %.

En recettes d'investissement, seuls les amortissements sont comptabilisés à hauteur de 23 049,50 €.

RESULTATS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Solde des réalisations de l'exercice 2025	-34 794,71
B. Résultat antérieurs reportés (ligne 002)	146 286,13
C. Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) (C=A+B)	111 491,42
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Solde des réalisations de l'exercice N	-2 737,56
E. Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	22 317,15
F. Solde d'exécution de la section d'investissement (F=D+E)	19 579,59
G. Solde des restes à réaliser (b)	-5 660,00
H. Solde cumulé de la section d'investissement (H=F+G)	13 919,59

L'excédent de fonctionnement de 111 491,42 € sera repris au 002, en recettes de fonctionnement au BP 2026.
L'excédent d'investissement de 19 579,59 € sera repris au 001, en recettes d'investissement au BP 2026.

2 – BUDGET ANNEXE ZA EPERON

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget annexe ZA Eperon est un budget soumis à TVA avec une comptabilité de stocks.

C'est une comptabilité obligatoire pour les lotissements et zone d'activités car les terrains ne doivent pas entrer dans notre inventaire dans la mesure où une fois les travaux réalisés, ils sont cédés. Toutes les écritures se font en section de fonctionnement y compris les travaux. Une fois la zone aménagée, les ventes de terrains commencent.

En 2025, il n'y a pas eu de cession de terrain, le stock final constaté en écriture d'ordre est de 194 590,02 € comptabilisant les lots 11 et 15 restants.

Les dépenses réelles réalisées concernent les frais de contentieux et la procédure en défense avec la société KLC pour les lots 11 – 12 – 13 et la poursuite des travaux de création de la zone humide qui entrera dans la dernière phase en 2026.

CHAPITRE	2024	EXERCICE 2025		
	RAPPEL CA	Total budgeté	CA	TAUX DE REAL.
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	175 766,00			-
CHAP 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	193 974,22	222 575,78	194 590,02	87,43%
CHAP 043 : OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	15 657,71	8 260,31	4 200,00	-
CHAP 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		323 368,91		0,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	385 397,93	554 205,00	198 790,02	35,87%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Total : CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 657,71	306 060,69	6 870,00	2,24%
Total : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,13	20,00		0,00%
Total : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	139 823,13	193 975,00	193 974,22	100,00%
Total : OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	15 657,71	8 260,31	4 200,00	50,85%
Total : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 889,00		0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	171 138,68	554 205,00	205 044,22	37,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'ouverture du budget, on enregistre l'acquisition des terrains et les travaux en dépenses de fonctionnement et à la fin de chaque exercice comptable, on constate la valeur du stock c'est-à-dire le prix de revient de l'aménagement constitué de l'ensemble de ces charges à l'aide d'écritures d'ordre aux chapitres 042 et 040. La section d'investissement comptabilise donc uniquement des écritures d'ordre.

CHAPITRE	2024	EXERCICE 2025		
	RAPPEL CA	Total budgeté	CA	TAUX DE REAL.
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Total : DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	193 974,22	222 575,78	194 590,02	87,43%
Total : RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		193 974,22		0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	193 974,22	416 550,00	194 590,02	46,71%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Total : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		176 686,00		0,00%
Total : DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	139 823,13	193 975,00	193 974,22	100,00%
Total : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 889,00		0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	139 823,13	416 550,00	193 974,22	46,57%

Le budget sera clôturé lorsque l'ensemble des terrains aura été vendu.

RESULTATS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Solde des réalisations de l'exercice 2025	-6 254,20
B. Résultat antérieurs reportés (ligne 002)	323 368,91
C. Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) (C=A+B)	317 114,71
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Solde des réalisations de l'exercice N	-615,80
E. Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	-193 974,22
F. Solde d'exécution de la section d'investissement (F=D+E)	-194 590,02

L'excédent de fonctionnement de 317 114,71 € sera repris au 002 en recettes de fonctionnement, au BP 2026. Le déficit d'investissement de 194 590,02 € sera repris au 001, en dépenses d'investissement au BP 2026.